



Département de Saône et Loire

SÉANCE DU : 01 février 2022	Nombre de délégués :	
N° 2022-005	En exercice :	29
Convocation du : 11 janvier 2022	Présents ou représentés :	20
Affichage du : 02 février 2022	Absents :	7
Objet de la délibération : Mise à jour Document de prévention des risques professionnels		

L'an deux mille vingt-et-deux, le premier du mois de février à 18H00, le Comité Syndical s'est réuni en visioconférence, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc FRIZOT, Président, délégué titulaire de la Communauté Urbaine Creusot Montceau.

Communauté de Communes	Délégués titulaires	Présent	Excusé	Absent	Représenté par : (Délégué suppléant)
Communauté Urbaine Creusot Montceau	M LUARD Jean Paul	X			
	M FRIZOT Jean Marc	X			
	M PRICAT Valentin	X			
	M BRUGNIAU Pierre			X	
	M DUMAS Pierre-Yves				X
	M REPY Marc			X	Pouvoir à Mme MATRAY
	Mme MATRAY Paulette	X			
	M JARROT Marie-Claude			X	M Yves KAZMINE
	M DEGUEURCE Gilles				X
	M DUBAND Joël	X			
	M BAUDIN Jean-Paul				X
	M SOROKA Christian	X			
	M VALETTE Noël			X	M Eric MALLESSARD
	M BALLOT Alain				X
	M GAMBINI Georges	X			
M CHAPON Norbert	X				
M PICHARD Emmanuel				X	
Mme SARANDAO Gilda			X		
Communauté de Communes du Grand Charolais	M LOPES DE LIMA Pascal	X			
	M BOURGEON Laurent	X			
	M FRADET Cédric				X
	M PICHARD Bruno	X			
	M PERRETTE Gilles	X			
	M DEGRANGE Anne	X			
	M PESSIN Jean Marc	X			
	M THERVILLE Daniel				X
M PERRIER Richard	X				
Communauté de Communes du Grand Autunois Morvan	M Xavier DUVIGNAUD	X			
Communauté de Communes Entre Arroux Loire et Somme	M André LAUPRETRE			X	Pouvoir à M FRIZOT

Secrétaire de séance : Valentin PRICAT

.../...

Le Syndicat Mixte du Bassin Versant de la Bourbince entend renforcer son engagement en matière de santé et sécurité au travail (et de protection de l'environnement) par une démarche d'amélioration continu considérant que les résultats dans ces domaines font partie intégrante de la qualité des prestations assurées par tous les services du Syndicat et qu'ils résultent de nos engagements envers nos agents et la collectivité.

Afin de poursuivre la démarche de prévention des risques professionnels, il convient aujourd'hui de mettre à jour ce document en intégrant les risques électriques liés aux installations des systèmes d'abreuvoirs solaires électrifiés.

Les agents du Syndicat devront également passés la formation électrique de 1^{er} niveau B0, H0, H0V, BE et BS. Cette formation est délivrée par le CNFPT.

Le Comité Syndical, après avoir délibéré, à l'unanimité,

Approuve la mise à jour du Document Unique de Prévention des Risques Professionnels.

Approuve la formation des agents au 1^{er} niveau électrique détaillée ci-dessus.

Fait et délibéré en séance et ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme,

Le Président,



Certifié exécutoire pour avoir été reçu
à la sous-préfecture le : 04 février 2022
Publication le : 04 février 2022

A Montceau-les-Mines le : 04 février 2022
Le Président

